



13^e Session de la Conférence des Parties contractantes à la Convention de Ramsar sur les zones humides

« Les zones humides pour un avenir urbain durable »
Dubai, Émirats arabes unis, 21 au 29 octobre 2018

Ramsar COP13 Rep.4

Projet de rapport quotidien Jour 3 – Mercredi 24 octobre (Séance plénière de l'après-midi)

Mercredi 24 octobre 2018

15.15 – 18.10 Séance plénière

Point 18 de l'ordre du jour : Examen des projets de résolutions et de recommandations soumis par les Parties contractantes et le Comité permanent (suite)

18.19 Projet de résolution sur l'importance des zones humides [pour] [dans le contexte de] la paix et [la sécurité humaine] [la sécurité]

1. Le **Sénégal** présente le projet de résolution figurant dans le document COP13 Doc.18.19.
2. La **France** et le **Rwanda** soutiennent en principe le projet de résolution mais estiment qu'il serait utile de lui apporter quelques amendements.
3. La **France**, avec l'appui de l'**Ukraine**, propose d'établir un groupe de travail chargé de présenter une version révisée.
4. L'**Australie**, la **Belgique**, le **Brésil**, le **Canada**, le **Chili**, la **Colombie**, **Cuba**, les **États-Unis d'Amérique**, le **Japon**, la **République dominicaine**, la **République islamique d'Iran**, la **Thaïlande** et la **Turquie** ne soutiennent pas le projet de résolution dans sa forme actuelle, estimant que d'importantes parties du projet ne sont ni du ressort, ni de la compétence de la Convention.
5. Le **Président** établit un groupe de travail chargé de poursuivre la discussion sur le projet de résolution. Il demande à toutes les Parties contractantes ayant des amendements à proposer de communiquer ces derniers au Secrétariat dans un délai de deux heures après la clôture de la séance. Ils seront transmis au président du groupe de travail dès que celui-ci sera nommé.

18.6 Projet de résolution sur l'examen du 4^e Plan stratégique de la Convention de Ramsar

6. Le **Secrétariat** présente le projet de résolution figurant dans le document COP13 Doc.18.6.

7. L'**Australie**, l'**Autriche** s'exprimant au nom des États membres de l'Union européenne, la **Belgique**, le **Burundi**, le **Canada**, les **États-Unis d'Amérique**, le **Malawi** s'exprimant au nom de la région Afrique, la **République islamique d'Iran** et la **Thaïlande** soutiennent le projet de résolution et l'**Autriche** s'exprimant au nom des États membres de l'Union européenne, la **Belgique**, le **Canada**, les **États-Unis d'Amérique** et la **Thaïlande** annoncent qu'ils ont des amendements à proposer.
8. La **Chine** attire l'attention sur les incohérences dans les définitions de « zone humide » utilisées par la Convention de Ramsar et dans le Programme à l'horizon 2030.
9. Le **Président** demande à toutes les Parties contractantes ayant des amendements à proposer de communiquer ces derniers au Secrétariat dans un délai de deux heures après la clôture de la séance afin qu'une version révisée du projet de résolution puisse être préparée pour examen lors d'une séance ultérieure.

18.7 Projet de résolution sur le renforcement de l'application et de la visibilité de la Convention, et synergies avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement et institutions internationales

10. Le **Secrétariat** présente le projet de résolution figurant dans le document COP13 Doc.18.7.
11. La **Chine**, l'**Eswatini** au nom de la région Afrique, la **France** et la **République islamique d'Iran** approuvent dans son ensemble le projet de résolution figurant dans le document COP13 Doc.18.7. Le **Canada**, la **Colombie**, l'**Équateur**, les **États-Unis d'Amérique**, l'**Inde** et le **Royaume-Uni**, s'exprimant également au nom de la **Finlande**, indiquent qu'ils ont tous des amendements à proposer.
12. La **Turquie** indique que, dans l'hypothèse où le paragraphe 34 actuel serait maintenu dans une résolution après adoption, elle formulerait une réserve à son sujet.
13. L'observateur du **Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique** encourage la Convention de Ramsar à participer à l'élaboration du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.
14. Le **Président** invite toutes les Parties contractantes ayant des propositions d'amendement à les communiquer au Secrétariat dans les deux heures suivant la clôture de la présente session de sorte qu'une version révisée du projet de résolution puisse être établie pour examen à une session ultérieure.

18.25 Projet de résolution sur les zones humides des régions polaires et subpolaires

15. La **Suède** présente le projet de résolution figurant dans le document COP13 Doc.18.25 et indique qu'une version révisée a été établie.
16. L'**Afrique du Sud**, au nom de la région Afrique, l'**Argentine**, l'**Australie**, le **Canada**, le **Chili**, la **Chine**, la **Colombie**, le **Danemark**, l'**Équateur**, les **États-Unis d'Amérique**, la **France**, le **Japon**, la **Norvège**, la **Nouvelle-Zélande** et le **Royaume-Uni** proposent des amendements au projet de résolution, de nombreuses Parties se déclarant préoccupées par le fait que certains aspects du présent projet sortent du champ d'application et de la mission de la Convention de Ramsar.

17. Le **Président** crée un groupe de travail chargé d'établir une version révisée du projet de résolution pour examen à une session ultérieure. Il invite toutes les Parties contractantes ayant des propositions d'amendement à les communiquer au Secrétariat dans les deux heures suivant la clôture de la présente session. Elles seront mises à la disposition du président du groupe de travail dès qu'il aura été nommé.

18.8 Les Initiatives régionales Ramsar 2019- 2021 et leur Cadre opérationnel

18. Le **Secrétariat** présente le projet de résolution figurant dans le document COP13 Doc. 18.8.
19. Plusieurs pays interviennent largement pour soutenir le projet de résolution, tout en faisant un certain nombre d'observations spécifiques et en proposant des amendements, à savoir : **l'Argentine, l'Australie, Bahreïn, la Bolivie (État plurinational de), le Brésil, le Chili, la Colombie, le Costa Rica, Cuba, les États-Unis d'Amérique, l'Équateur, le Japon, la Mongolie, la Nouvelle-Zélande, la République dominicaine, le Sénégal, la Slovénie, la Suède**, au nom des États membres de l'Union européenne présents à la COP13, et la **Turquie**.
20. Le **Président** crée un groupe de travail chargé de poursuivre l'examen du projet de résolution et de faire rapport à une séance ultérieure. Il demande à toutes les Parties contractantes ayant proposé des amendements de les soumettre par écrit au Secrétariat dans les deux heures qui suivent la clôture de la séance. Ces documents seront mis à la disposition du président du groupe de travail, une fois qu'il sera nommé.

18.10 État des sites inscrits sur la Liste des zones humides d'importance internationale.

21. Le **Secrétariat** présente le projet de résolution figurant dans le document COP13 Doc.18.10.
22. Plusieurs pays interviennent essentiellement pour soutenir le projet de résolution, tout en faisant un certain nombre d'observations spécifiques et en proposant des amendements, à savoir : **l'Argentine, l'Australie, l'Autriche** au nom de la région Europe, la **Bolivie (État plurinational de)**, le **Botswana**, le **Burkina Faso**, la **Colombie**, le **Costa Rica**, l'**Équateur**, les **États-Unis d'Amérique**, le **Kenya** au nom de la région Afrique, le **Libéria**, **Oman**, l'**Ouganda**, le **Pérou**, la **République dominicaine**, la **République islamique d'Iran**, le **Soudan du Sud**, le **Venezuela (République bolivarienne du)**, la **Zambie** et l'observateur de **BirdLife International**.
23. Le **Président** demande à toutes les Parties contractantes ayant proposé des amendements de les soumettre par écrit au Secrétariat dans un délai de deux heures suivant la clôture de la séance afin qu'une version révisée du projet de résolution puisse être préparée pour examen à une séance plénière ultérieure.